

APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET N 01 /2019

Le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu un Don du Fonds Africain de Développement (FAD) en vue de financer les études de faisabilité de 135.000 ha des périmètres irrigués dans 19 Provinces du Tchad. Dans ce cadre, le Ministère en charge de l'Agriculture à travers la Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole, invite les bureaux d'études à manifester leur intérêt pour la réalisation de l'étude d'aménagement de 135.000 ha de périmètres irrigués au Tchad.

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt suit l'Avis Général de Passation de Marché (AGPM), publié qui a été publié sur le site de la Banque Africaine de Développement le 02 Septembre 2019

1. L'étude se déroulera au Tchad, à partir de 2020. Elle comprendra quatre (4) phases dont une revue rapide du sous-secteur de l'irrigation, une étude de pré-faisabilité de l'aménagement du programme identifié de 135.000 ha et enfin, une étude détaillée de faisabilité pour l'aménagement des sites prioritaires d'environ 18.000 ha (APD). Chaque phase est ponctuée par un atelier de validation.
2. Les principaux résultats attendus de l'étude se résument comme suit :
 - (i) Phase 1 Etude d'Identification du Programme des 135 000 ha ; l'objectif de cette phase est d'identifier, dans chaque Province ou pool de Provinces ciblés les sites susceptibles d'être étudiés et aménagés dans le cadre du présent programme de 135 000 ha ; ;
 - (ii) Phase II: Etude de pré-faisabilité du Programme ; L'objectif de cette étape est d'établir une étude de pré-faisabilité du Programme sur la base de l'établissement d'un Avant Projet Sommaire (APS) d'aménagement au niveau des sites prioritaires sélectionnés qui sont sensés être représentatifs de l'ensemble du Programme ;
 - (iii) Phase III: Etude détaillée de faisabilité et d'APD des sites prioritaires
 - (iv) Phase 4 : Elaboration du Dossier de la table ronde pour la recherche de financement auprès des bailleurs de fonds.
3. Le Ministère chargé de l'Agriculture invite les bureaux d'études à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables notamment en zone sahélienne, disponibilité de personnel qualifié etc.).
4. La durée des prestations est estimée à environ 11 mois et la date de démarrage est prévue à compter du début du mois d'août 2020.
5. Les bureaux d'étude intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à partir de l'adresse ci-dessous mentionnée, aux heures locales d'ouverture des bureaux de 8h30 à 15h30.
6. Les manifestations d'intérêt devront être déposées l'adresse ci-dessous mentionnés, au plus tard, le **30 décembre 2019 à 15 heures 30 minutes** et porter expressément en objet la mention « **manifestation d'intérêt pour l'Etude d'aménagement de 135.000 ha de périmètres irrigués** ».

A l'attention du Directeur du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole
BP. 47 N'Djaména Tél. 00235 66 29 04 16 / 00235 66 30 45 61
ahmatrozi@gmail.com et djazam2@yahoo.fr

Le Directeur du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole

AHMAT IDRIS ROZI